

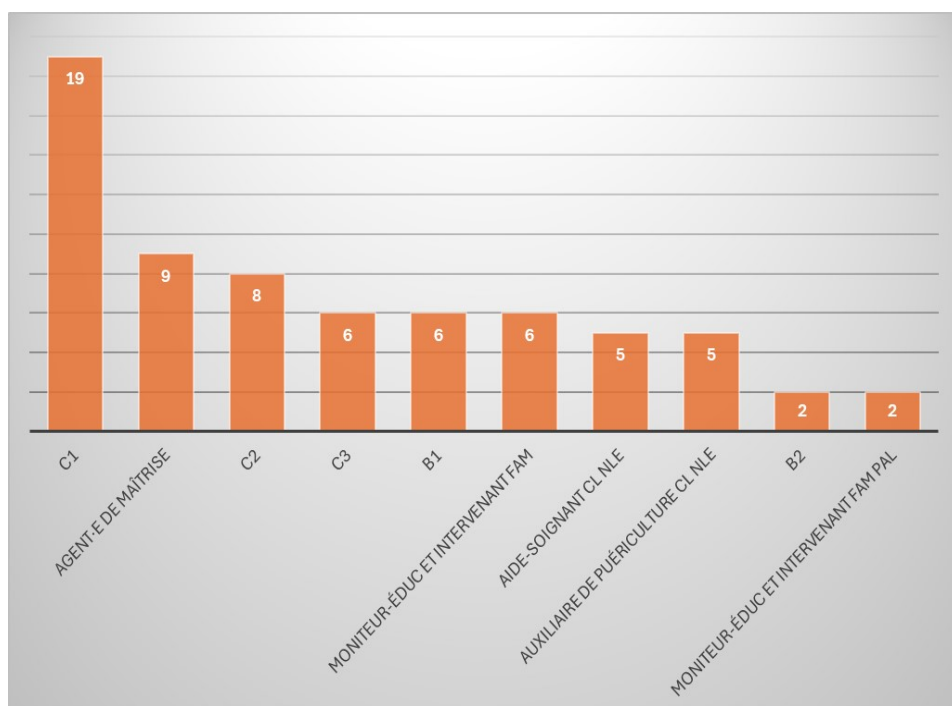


# AUGMENTATION DU SMIC LE 1ER JUIN

## LA PAUPERISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE MISE A NU

Avec l'augmentation du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) de 35 euros nets le 1er juin, **le nombre d'agent.es publics ayant un indice de rémunération inférieur au SMIC passe de 350 000 à 1 million.** Un agent.e public sur 5 !

Pour ce qui s'agit de croissance, tou.te.s les agent.es publics savent qu'il n'est pas question de nos rémunérations, mais bien de la **paupérisation croissante des agent.es publics et du déroulement de leur carrière.**



### Aucune augmentation pendant :

- **19 ans pour un.e adjoint.e technique, administra-tif-tive, d'animation, du patrimoine, un.e opérateur·rice des activités physiques et sportives, un.e agent.e social.e jusqu'au 11ème échelon,**
- **8 ans pour une ATSEM principale de 2ème classe, une auxiliaire de soins principal·e 2ème classe, un.e gardien·ne-brigadier·ère... jusqu'au 8ème échelon,**
- **4 ans pour un.e agent.e de maîtrise jusqu'au 6ème échelon,**
- **6 ans pour un.e technicien.ne, un.e rédacteur·trice... jusqu'au 6ème échelon...**

### SUD CT revendique :

- l'augmentation du point d'indice, pas de traitement en dessous de 2000 euros nets,
- l'indexation du point d'indice sur l'inflation,
- la refonte des grilles indiciaires, pour un vrai déroulement de carrière.

**AVEC MACRON / LECORNU, IL N'Y A RIEN A NÉGOCIER**  
**POUR IMPOSER CES MESURES D'URGENCE, IL FAUT SE BATTRE**  
**DISCUTONS-EN DANS NOS COLLECTIVITES**

Fédération SUD Collectivités Territoriales

31 rue de la Grange aux Belles - 75 010 PARIS

tel : 01 58 39 32 09 - mèl : contact@sud-ct.org - www.sud-ct.fr